



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	27.03.2024
<b>Titre du projet du marché</b>	Ecole des Noutes Prestations ingénieur en électricité
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet</b>	276113
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1402159
<b>Date de publication SIMAP</b>	07.03.2024
<b>Adjudicateur</b>	Commune de Crissier, Service Domaines et bâtiments
<b>Organisateur</b>	Commune de Crissier Service Domaines et bâtiments, à l'attention de Nicolas Le Goff, Chemin de Chisaz 1, 1023 Crissier, Suisse, Téléphone: 021 631 96 59, E-mail: batiments@crissier.ch
<b>Inscription</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions</b>	15.03.2024
<b>Rendu documents</b>	04.04.2024 à 16h00, le cachet postal ne fait pas foi. Sous forme papier en un exemplaire. L'offre doit être déposée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une enveloppe (1) séparée contenant l'offre qualitative avec la mention «Offre qualitative – ne pas ouvrir».</li> <li>• Une enveloppe (2) séparée contenant l'offre d'honoraires avec la mention «Offre d'honoraires – ne pas ouvrir».</li> </ul>
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	CPV: 71300000 - Services d'ingénierie Code des frais de construction (CFC): 293 - Ingénieur électricien
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	Mandat d'ingénieur spécialisé Ingénieur électricien
<b>Communauté de mandataires</b>	Non admise.
<b>Sous-traitance</b>	Non admise.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Il n'y a pas de mandataires préimpliqués.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Nicolas Le Goff, Commune de Crissier, Serv. Domaines - Patrimoine, Chef de service</li> <li>• M. Lucas Noriega, Commune de Crissier, Serv. Domaines - Patrimoine, Architecte</li> <li>• M. Lorenzo Marzano, Marzano Polikar architectes sàrl, Associé-gérant</li> <li>• M. Grégoire Polikar, Marzano Polikar architectes sàrl, Associé-gérant (suppléant)</li> </ul>
<b>Conditions de participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être titulaire d'un diplôme d'ingénieur.e délivré soit par l'une des Écoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger jugé équivalent.</li> <li>• être titulaire d'un diplôme de technicien.ne ES en technique des bâtiments</li> <li>• attestations de paiement du soumissionnaire : - impôts à la source - assurances sociales (1er et 2ème piliers)</li> <li>• extrait registre commerce.</li> </ul>
<b>Critères d'aptitude</b>	-
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	Organisation interne du candidat (Q2) 10 % Référence pour un marché de services liés à la construction (Q6) 20 %

Temps consacré pour l'exécution du marché (R5) 20 %

Qualification des personnes clés désignées pour l'exécution du marché (R9) 20 %

Montant de l'offre d'honoraires (R1) 30 %, méthode T1.5

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Aucune.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

**Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) sont mentionnés et corrects.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144(2022).

**Manques de l'appel d'offres**

- Au ch. 1.4 Objet du mandat, il est précisé qu'il s'agit d'un mandat CVC, contrairement au masque simap et le reste du document (mandat d'ingénieur électricien).
- Les critères appelés "Critères d'aptitudes" au ch. 4.2.1 sont en réalité des critères d'adjudication, car pondérés et non pas disqualificatoires.

**Observations de l'OMPr**

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de part l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

